

DEMANDE DE LOCATION

LOGEMENT A LOYER D'EQUILIBRE

Qu'est-ce qu'un logement à loyer d'équilibre ?

Un logement à loyer d'équilibre est un logement dont le loyer est calculé en fonction de sa valeur locative, comparable à un bien privé similaire dans la même commune.



Introduction de la demande de logement à loyer d'équilibre

Toute personne qui désire obtenir un logement d'équilibre doit remplir un formulaire de demande de location.

Le logement doit être proportionné à la composition de ménage.



Conditions d'admission

Avant de remplir ce questionnaire, vérifiez que vous respectez les deux conditions d'admission :

1. Ne pas être propriétaire, ni en pleine propriété, ni en usufruit.

A moins qu'il ne s'agisse d'un logement non améliorable, inhabitable ou inadapté au handicap du candidat.

2. Bénéficier de revenus annuels imposables globalement inférieurs à :

Ménage composé de ...	Maximum
Personne isolée	69.800 €
Ménage	85.100 €

Montants augmentés de 3.200 € par enfant à charge.

Contrat de bail

Il n'est pas possible de modifier le régime locatif en cours de bail. Dès lors, même en cas de modification des revenus, les loyers resteront inchangés (moyennant l'indexation annuelle du loyer, applicable à la date anniversaire de la signature du contrat de bail).

Même en cas de perte de revenus, le logement loué sous le régime locatif du loyer d'équilibre ne pourra être transformé en logement social.

Garantie locative et loyer

La garantie locative pour les logements donnés en location est payable entièrement avant la remise des clefs (le montant de la garantie locative correspond à deux mois de loyer).

Le premier loyer est dû avant la remise des clefs suivant la date d'entrée.





Nos logements à loyer d'équilibre

Localité	Adresse	Type de logement	Nombre de chambres
Wihéries	Rue César Depaepe 61	Appartement	2
Wihéries	Rue César Depaepe 63	Appartement	2
Wihéries	Rue César Depaepe 65	Appartement	1
Wihéries	Rue César Depaepe 69	Appartement	1
Wihéries	Rue César Depaepe 85	Appartement	1
Wihéries	Rue de l'Eglise 42/1	Appartement	1
Wihéries	Rue de l'Eglise 42/2	Appartement	1
Wihéries	Rue de l'Eglise 42/3	Appartement	3
Wihéries	Rue de l'Eglise 42/4	Appartement	2
Dour	Première Rue 17	Maison	3
Dour	Première Rue 19	Maison	3
Dour	Grande Rue 97 Appt 1	Appartement	2
Dour	Grande Rue 101	Appartement	2



Rappel

- Vous ne pouvez être inscrit qu'auprès d'une seule société de logement qui devient votre société de référence.
- Les autres sociétés de logement concernées par votre demande sont automatiquement informées de votre inscription.
- Pour éviter la radiation de votre dossier, vous devez renouveler votre demande de logement chaque année entre le 1^{er} janvier et le 15 février (sauf si votre demande a été admise depuis moins de 6 mois, dans ce cas le renouvellement est automatique).
- Vous devez transmettre toutes vos coordonnées et informer la Société de tout changement (adresse, numéro de téléphone, revenus, situations, etc.).
- Toute déclaration inexacte ou incomplète d'un membre du ménage autorise la Société à radier le dossier de candidature.



Comment nous renvoyer votre dossier ou besoin d'aide pour compléter votre dossier ?

Par courrier : Renvoyez votre dossier par courrier : SRL Le Logis Dourois Rue des Anémones 13-14 7370 Dour	Par e-mail : info@lelogisdourois.be Uniquement en format PDF PAS DE PHOTO	Lors des permanences du Logis Dourois : Mardi de 13h30 à 15h00 Vendredi de 9h00 à 10h30
--	---	--



Formulaire de demande de logement à loyer d'équilibre

N° d'inscription :					
Dates :					
de dépôt	d'admission	de radiation	de refus	de confirmation	d'attribution
...../...../.....	/...../.....	/...../.....	/...../.....	/...../.....	/...../.....

1. Candidat

	CANDIDAT	CONJOINT.E OU COHABITANT.E
Nom		
Prénom		
Sexe	☐ M / ☐ F	☐ M / ☐ F
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Registre national		
Etat civil	☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Cohabitant(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Veuf/veuve	☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Cohabitant(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Veuf/veuve
Nationalité		
Profession		
Nombre d'enfants en vie		
Téléphone / GSM		
E-mail		

2. Adresse

Adresse du domicile	Rue :	N° :	Bte :
	Code postal :		Commune
Adresse de contact (si différente du domicile)	Rue :	N° :	Bte :
	Code postal :		Commune
Adresse de l'administrateur provisoire	Rue :	N° :	Bte :
	Code postal :		Commune



3. Autres personnes faisant partie du ménage

1	Nom : Prénom : Lien de parenté :	Sexe ☐ M ☐ F	Enfant(s) à charge ☐ Oui ☐ Non	Date de naissance Numéro de registre national 	Reconnaissance de handicap ☐ Oui ☐ Non
2	Nom : Prénom : Lien de parenté :	Sexe ☐ M ☐ F	Enfant(s) à charge ☐ Oui ☐ Non	Date de naissance Numéro de registre national 	Reconnaissance de handicap ☐ Oui ☐ Non
3	Nom : Prénom : Lien de parenté :	Sexe ☐ M ☐ F	Enfant(s) à charge ☐ Oui ☐ Non	Date de naissance Numéro de registre national 	Reconnaissance de handicap ☐ Oui ☐ Non
4	Nom : Prénom : Lien de parenté :	Sexe ☐ M ☐ F	Enfant(s) à charge ☐ Oui ☐ Non	Date de naissance Numéro de registre national 	Reconnaissance de handicap ☐ Oui ☐ Non
5	Nom : Prénom : Lien de parenté :	Sexe ☐ M ☐ F	Enfant(s) à charge ☐ Oui ☐ Non	Date de naissance Numéro de registre national 	Reconnaissance de handicap ☐ Oui ☐ Non
6	Nom : Prénom : Lien de parenté :	Sexe ☐ M ☐ F	Enfant(s) à charge ☐ Oui ☐ Non	Date de naissance Numéro de registre national 	Reconnaissance de handicap ☐ Oui ☐ Non
7	Nom : Prénom : Lien de parenté :	Sexe ☐ M ☐ F	Enfant(s) à charge ☐ Oui ☐ Non	Date de naissance Numéro de registre national 	Reconnaissance de handicap ☐ Oui ☐ Non
8	Nom : Prénom : Lien de parenté :	Sexe ☐ M ☐ F	Enfant(s) à charge ☐ Oui ☐ Non	Date de naissance Numéro de registre national 	Reconnaissance de handicap ☐ Oui ☐ Non

Enfant à charge : enfant pour lequel un des membres du ménage perçoit des allocations familiales.



4. Logement souhaité

☐ Maison ou appartement

☐ Maison uniquement

☐ De préférence avec jardin

☐ De préférence avec garage

☐ Appartement uniquement

☐ De préférence avec jardin

☐ De préférence avec garage

5. Etendue géographique

Le Logis Dourois étend son patrimoine sur les communes de Dour, Elouges et Wihéries, mais vous pouvez choisir d'autres entités ou communes wallonnes. Les autres sociétés de logement concernées par votre demande sont automatiquement informées de votre inscription pour un de leur logement.

<u>1^{re} possibilité</u> Maximum 5 entités La demande porte alors sur toutes les anciennes communes qui en dépendent. <u>Exemple d'entités :</u> • Dour (Dour, Wihéries, Elouges) • Colfontaine (Pâturages, Colfontaine, Warquignies, Wasmes) • Saint-Ghislain (Baudour, Hautrage, Neufmaison, Saint-Ghislain, Sirault, Tertre, Villerot) • Boussu (Boussu, Hornu) • Ou toute autre commune de la Région wallonne	<u>2^{ème} possibilité</u> Maximum 5 « anciennes » communes Votre demande, plus restreinte, portera alors uniquement sur les anciennes communes choisies. <u>Exemple de communes :</u> • 7000 Mons • 7033 Cuesmes • 7012 Jemappes • 7340 Pâturages • 7080 La Bouverie • Ou toute autre « ancienne » commune de la Région wallonne
---	--

Choisissez maximum 5 entités ou maximum 5 communes à classer par ordre de préférence.

Maximum 5 entités	OU	Maximum 5 « anciennes » communes
1.		1.
2.		2.
3.		3.
4.		4.
5.		5.



6. Nombre de chambres

Êtes-vous enceinte ?

☐ Oui / ☐ Non

Date d'accouchement prévue :

Vous êtes un couple marié ou vivant maritalement et une des deux personnes est une personne reconnue handicapée

☐ Oui / ☐ Non

Si oui, souhaitez-vous disposer d'une chambre supplémentaire

☐ Oui / ☐ Non

7. Logement adapté pour personnes à mobilité réduite

Ce point concerne uniquement les ménages comprenant une ou plusieurs personnes nécessitant un logement avec des caractéristiques spécifiques.

Avez-vous une reconnaissance de handicap :

☐ Oui / ☐ Non

Avez-vous une reconnaissance d'invalidité à plus de 66% :

☐ Oui / ☐ Non

Si vous ou un membre de votre ménage est reconnu handicapé, décrivez le handicap ou les difficultés en quelques mots :

.....

.....

.....

Pouvez-vous monter des escaliers ?

☐ Oui / ☐ Non

Est-il nécessaire pour ce membre du ménage que les abords soient accessibles de plain-pied ?

☐ Oui / ☐ Non

Un membre de votre ménage est-il atteint d'une maladie évolutive qui l'amènerait à l'utilisation d'une chaise roulante ?

☐ Oui / ☐ Non

Un membre de votre ménage utilise-t-il une chaise roulante ?

☐ Oui / ☐ Non

8. Autres renseignements :

Avez-vous un véhicule ?

☐ Oui / ☐ Non

Êtes-vous déjà locataire d'un logement social ?

☐ Oui / ☐ Non



Êtes-vous déjà locataire d'un logement à loyer d'équilibre ?

☐ Oui / ☐ Non

Êtes-vous en médiation de dettes ?

Si oui, veuillez indiquer les coordonnées complètes du médiateur de dettes :

☐ Oui / ☐ Non

.....
.....
.....
.....

Êtes-vous sous administration provisoire de biens ?

☐ Oui / ☐ Non

Si oui, veuillez indiquer les coordonnées complètes de l'administrateur de biens :

.....
.....
.....
.....

Êtes-vous propriétaire d'un logement ?

☐ Oui / ☐ Non

Si oui :

- ☐ A 100 %
 - ☐ En copropriété
 - ☐ En nue-propriété
 - ☐ En usufruit
-

Le logement dont vous êtes propriétaire est-il en vente ?

☐ Oui / ☐ Non

Si oui, fournir une attestation de vente

Notes :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



9. Contrôle des conditions de propriété

Nom et adresse de l'expéditeur
(administration du logement,
organisation sociale du logement) :

Le Logis Dourois SRL
Société agréée par la SWL sous le n°5200
Rue des Anémones 13-14
7370 Dour
☎ 065 61 20 10
✉ info@lelogisdourois.be

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR,

En vue de l'obtention d'avantages dans le domaine du logement social

Cette déclaration sur l'honneur sert à vérifier que les conditions de propriété imposées sont respectées. Le contenu de cette déclaration fera l'objet d'une vérification auprès du service public compétent. Il est donc important que ce formulaire soit correctement complété. N'oubliez pas de le signer.

Disposition légale ou réglementation qui est à la base de cette demande :
CODE WALLON DU LOGEMENT, ARTICLE 1ER 29°, 30° OU 31° : vérification des conditions patrimoniales des ménages.

CASE 1 : Renseignement au sujet du demandeur

Demandeur (titulaire(s) de la demande) + conjoint

.....

Adresse :

Déclare(nt) :

- ☐ N'être propriétaire d'aucun bien immobilier.
- ☐ Qu'à la date de la signature de la présente déclaration, lui (elle), et les membres de son ménage tel que mentionné dans la demande, ne possédaient pas, pour la totalité, d'autres droits réels immobiliers que ceux décrits ci-après :
-
- ☐ Que dans le courant des dernières années, lui (elle) et les membres de son ménage ont aliéné (vente, partage, donation, cession à titre gratuit) et les biens et droits immobiliers suivants :
-

Signatures obligatoires

Date

Titulaire de la demande

Conjoint ou cohabitant

.....

.....

.....

Remarque importante pour l'organisme qui délivre ce formulaire !

Ce formulaire (et la méthode de travail associé) ne peut être utilisé que par le secteur du logement social et à condition que l'avantage dont l'application est demandée soit dépendant des revenus du demandeur, de son partenaire ou des membres de son ménage.



10. Déclaration relative à la détention d'animaux de compagnie

Je soussigné(e), Madame/Monsieur, déclare, à la date mentionnée ci-dessus, être en possession de (nombre) animal/animaux de compagnie.

Ces animaux sont :

Chat(s) : (nombre) race :
Chien(s) : (nombre) race :
Autres : (nombre) Précisez :

J'ai pris connaissance des articles du Règlement d'Ordre Intérieur du Logis Dourois en la matière à savoir :

« Article 8 : Animaux

Il est strictement défendu de détenir des animaux de basse-cour, aussi bien dans le logement que dans les dépendances et jardins.

Il est également strictement interdit de posséder serpents, mygales, scorpions, reptiles...

L'élevage d'animaux, de quelque espèce que ce soit, est strictement interdit.

La société tolère la garde d'un animal par logement, excepté dans les immeubles à appartements, **pour autant que celui-ci ne présente aucun danger et n'occasionne aucun désagrément ni nuisances pour les autres locataires**. Les propriétaires d'un animal devront s'assurer contre les dommages qu'il pourrait occasionner et en produire la preuve à la demande de la société.

Les chiens doivent être tenus en laisse aux abords immédiats des logements et ne peuvent circuler sur les aires de jeux réservées aux enfants.

Le locataire est tenu de respecter la réglementation communale en matière de chiens dangereux (Ordonnance administrative de police - Section 11 : « De la circulation des animaux sur la voie publique, de la divagation et la détention d'animaux »).

Le propriétaire d'un animal est tenu responsable de la malpropreté que celui-ci pourrait causer. Il est tenu d'y remédier instantanément. A défaut, le coût du nettoyage lui sera porté en compte. »

Je suis / ne suis pas (biffer mention inutile) en possession d'un chien réputé potentiellement dangereux (cfr liste règlement communal), ou d'un chien de toute race « dressé au mordant ou agressif » et je m'engage à fournir au Logis Dourois une copie de la déclaration officielle faite à l'administration communale de même qu'une copie de l'assurance contractée à ce propos.

Fait à, le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)



11. Déclaration sur l'honneur de non revenus

Je soussigné(e),

Domicilié(e).....

Atteste sur l'honneur ne percevoir aucun revenu et être à charge de.....

Je m'engage à prévenir la société de logement de tout changement de situation.

Certifié sincère,

Fait à

Le

Signature(s)

12. Documents à fournir obligatoirement

Votre situation est la suivante :	Documents à fournir
Revenu d'intégration sociale – CPAS	Attestation stipulant le montant de l'indemnité actuelle délivrée par le CPAS
Allocations de chômage	Attestation avec taux journalier brut actuel délivrée par le syndicat ou la CAPAC
Indemnités de mutuelle – maladie – invalidité	Attestation avec taux journalier brut actuel + pourcentage éventuel d'invalidité délivrée par la mutuelle
Allocation d'handicap	3 derniers extraits de compte
Pension	3 derniers extraits de compte + extrait de compte avec le pécule de vacances + la fiche reprenant le détail de la pension (précompte, congés payés...) délivrée par l'Office National des Pensions
Salarié(e)	Fiche de salaire des 3 derniers mois reprenant au minimum un mois complet. Si temps partiel, fournir une attestation officielle provenant de l'organisme de paiement des allocations pour le chômage, la mutuelle ou le CPAS. Les données doivent correspondre. Par exemple : si fiche de salaire reprenant les données de juin, fournir une attestation pour un complément éventuel perçu également pour le mois de juin
Indépendant	Dernier avertissement extrait de rôle ou déclaration TVA des 6 derniers mois
Intérimaire	Fiche de salaire actuelle reprenant un mois complet ou le décompte individuel annuel + complément de chômage éventuel
Membre du ménage de + de 18 ans	Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne perçoit pas de revenu et est à charge de « ... » datée et signée par les intéressés



Toute autre ressource :

- Les allocations familiales, les allocations de naissance, les primes d'adoption ;
- La partie non imposable des rentes alimentaires perçues ;
- Les allocations, à charge du Trésor, octroyées aux personnes handicapées, en exécution de la législation relative à l'octroi d'allocations aux handicapés ;
- Les allocations des pompiers volontaires des services publics d'incendie et des agents volontaires de la protection civile ;
- La partie non imposable du revenu obtenu pour prestations fournies dans le cadre d'un contrat de travail ALE tel qu'il est défini dans l'article 3 de la loi du 7 avril 1999 relative au contrat de travail ALE ;
- Les avantages qui se composent de l'intervention de l'employeur ou de l'entreprise dans les titres-repas électroniques, les chèques sport/culture ou les éco-chèques qui répondent aux conditions reprises à l'article 38/1 du CIR ;
- Les bourses d'études allouées à des étudiants afin de leur permettre de faire des études déterminées et de perfectionner leur formation ;
- Le revenu d'intégration sociale ;
- Les indemnités pour l'aide d'une tierce personne ;
- Les rémunérations non imposables payées ou attribuées en exécution d'un contrat de travail flexi-job conformément à la loi du 16 novembre 2015 portant des dispositions diverses en matière sociale.

13. Documents supplémentaires à fournir en fonction de votre dossier :

Votre situation est la suivante :	Documents à fournir
Le ménage comporte un ou plusieurs enfants en hébergement	Jugement, acte notarié ou convention passée devant un médiateur familial agréé (document probant) Le document doit préciser explicitement que le droit couvre au moins une nuit (notion d'hébergement) Seuls les enfants de moins de 18 ans et les enfants de 18 à 25 ans sur preuve de la perception d'allocations familiales seront pris en considération
Un membre du ménage bénéficie d'une pension alimentaire, d'une part contributive ou d'une rente	Trois derniers extraits de compte prouvant les versements + jugement ; si les paiements se font en espèces, copies des reçus des trois derniers mois
Un membre du ménage est enceinte	Attestation délivrée par le médecin gynécologue indiquant la date prévue de l'accouchement

14. Voies de recours

Le candidat locataire qui s'estime lésé par une décision de la société peut introduire une réclamation au siège de celle-ci, par envoi recommandé, dans les trente jours qui suivent la notification de la décision. A défaut de réponse dans les trente jours de la réclamation ou en cas de réclamation rejetée, le candidat locataire peut introduire un recours, par envoi recommandé, auprès de la Chambre de recours dont le siège est situé à la Société wallonne du logement, rue de l'Ecluse, 21, à 6000 Charleroi.

NB Il est également possible, pour le candidat locataire, d'adresser une réclamation individuelle auprès du Médiateur de la Région wallonne à l'adresse suivante rue Lucien Namèche, 54, à 5000 Namur.



15. Protection des données

Conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, le Logis Dourois, en sa qualité de responsable du traitement de vos données, vous informe que les données portées sur ce formulaire de candidature seront traitées aux fins de gérer votre demande d'attribution d'un logement, constituer votre dossier de candidat et effectuer le suivi et la gestion de votre dossier de candidat (maintenance des fichiers candidats).

Pour plus d'informations, notamment concernant l'exercice de vos droits et l'utilisation de vos données portées sur ce formulaire, veuillez prendre connaissance des informations suivantes.

L'identité et les coordonnées du responsable du traitement :

Le Logis Dourois, agréée par la Société wallonne du Logement, numéro d'agrément 5200, dont le numéro d'entreprise est le 0478.555.735 et dont le siège social est situé rue des Anémones 13-14, 7370 Dour, est le responsable du traitement de vos données à caractère personnel.

Les finalités et la base juridique du traitement :

Le Logis Dourois traite vos données à caractère personnel portées sur ce formulaire unique de candidature aux fins de traiter votre demande d'attribution d'un logement, constituer votre dossier de candidat et effectuer le suivi et la gestion de votre dossier de candidat (maintenance des fichiers candidats). La base de légitimation du traitement précité est l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le Logis Dourois (article 6, 1, e) du RGPD).

Les catégories de destinataires :

Les destinataires des données à caractère personnel sont les services internes de le Logis Dourois amenés à traiter votre demande d'attribution d'un logement, les fournisseurs de services informatiques du Logis Dourois, la Société wallonne du logement et les autres sociétés de logement de service public gestionnaires des communes sur lesquelles vous avez posé un choix.

La durée de conservation :

Les données à caractère personnel vous concernant sont conservées pendant toute la durée de votre candidature, éventuellement renouvelée et confirmée chaque année par vos soins. En cas radiation de votre candidature, conformément aux situations prévues par l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, les données à caractère personnel vous concernant sont conservées pendant une période de 5 ans après la date de radiation de votre dossier, sous réserve de l'application d'autres lois en vigueur. En cas d'admission de votre candidature et/ou d'acceptation d'un logement, les données à caractères personnel vous concernant sont conservées pendant une période de 10 ans après la clôture de votre dossier, sous réserve de l'application d'autres lois en vigueur.

Les droits des personnes concernées :

En tant que personne directement concernée par le traitement de vos données à caractère personnel, vous avez le droit de demander au Logis Dourois l'accès à vos données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement, ou le droit de vous opposer au traitement. Pour de plus amples informations ou pour exercer vos droits, nous vous invitons à contacter le Logis Dourois (info@lelogisdourois.be) ou directement le délégué à la protection des données, dont les coordonnées sont reprises ci-avant.

Le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle :

Nous mettrons tout en œuvre pour vous assurer un suivi dans les meilleurs délais. Au cas où notre réponse ne vous donnerait pas satisfaction et/ou que vous estimez que nous manquons à l'une de nos obligations légales et/ou contractuelles, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de Protection des Données (APD) par e-mail à l'adresse contact@apd-gba.be ou par courrier à l'adresse Rue de la Presse 35 à 1000 Bruxelles.

L'exigence de fourniture des données à caractère personnel :

La fourniture des données à caractère personnel portées sur le formulaire unique de candidature à un caractère réglementaire. Le demandeur est tenu de fournir les données à caractère personnel lors de l'introduction de sa candidature de location au moyen du formulaire unique de candidature, conforme à l'annexe 4 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, accompagné de tous les documents nécessaires à l'établissement de son admissibilité et, le cas échéant, de ses priorités. La non-fourniture et/ou l'inexactitude des données portées sur le formulaire unique de candidature pourrai(en)t avoir comme conséquences l'impossibilité pour le Logis Dourois de traiter la demande de location et/ou la radiation de la demande de candidature de l'intéressé.

La prise de décision automatisée :

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.